

## Réunion du 19 juin 2018: Projet de Commune Nouvelle

A la salle des fêtes d'Antraigues sur Volane.  
Une soixantaine de personnes étaient présentes.  
20 élus présents sur 24.

Prise de parole de Gilles DOZ, Maire d'Antraigues

Précision sur la démarche pour une Commune nouvelle: il s'agit bien d'une réunion d'ouverture et non pas de fermeture! C'est un projet pour lequel rien n'est voté. Cela n'empêche pas qu'il y a eu un travail sérieux depuis plusieurs mois entre les élus des deux communes.

Rappel du contexte national et des démarches notamment juridiques.

A venir une période de travail et de consultations des habitants. On s'engage dans un processus de rencontre avec les habitants sur les deux communes avant la fin de l'année et le vote de la commune nouvelle par les Conseils Municipaux.

Présentation du projet via un powerpoint (en ligne sur le site de la Mairie).

Rappel vis à vis du nom de la Commune nouvelle, il s'agit d'une proposition et il peut y en avoir d'autres.

Pour le bon déroulement de la réunion il est demandé au public de poser des questions après chaque thème développé.

1 Pourquoi une Commune Nouvelle?

Pour renforcer l'influence des élus auprès des autres collectivités territoriales (intercommunalité, département, région).

Pour constituer un contre pouvoir important.

Mutualiser nos moyens pour plus d'efficacité (techniques, humains, financiers)

Garantir des services de proximité (Ecoles, Mairies de proximité, Agence postale communale, etc...)

Maintien et augmentation du potentiel budgétaire.

Antraigues et Asperjoc sont des Communes qui se connaissent bien. Qui vont être complémentaires du point de vue de leurs activités économiques, avec de forts potentiels touristiques, économiques et environnementales. Les deux Communes sont bien gérées et partagent la volonté de défendre la ruralité et les services de proximité.

Premières questions:

Pourquoi le tréma sur Antraigues:

R: Le tréma est apparu pour la première fois sur le logo pour renforcer la prononciation.

Q: Depuis combien de temps et comment avez vous travaillé sur le projet? Y'a t-il eu des commissions?

R: L'idée du projet est apparue début 2015, c'était le début des baisses de dotations de l'état. Les avantages de la fusion de commune nous ont paru intéressants. Mais la situation d'Antraigues étant difficile à l'époque, au niveau de la dette, l'idée n'avait pas été poursuivie. Les premières discussions entre les deux Conseils municipaux datent de fin 2017. Les premières démarches ont été des visites de communes nouvelles et un travail avec les services préfectoraux, en vue de présenter ce projet.

Q: La main tendue que l'Etat fait aux communes nouvelles va-t-elle perdurer? Ces regroupements de communes permettent-ils de conserver les aides de fonctionnement sur la durée?

R: On n'est jamais sûr de rien. Pendant 3 ans ces aides sont garanti mais les lois de finances peuvent évoluer en fonction des gouvernements. Profitons tout de même des ces opportunités.

Q: Asperjoc est une ville sans centre, on a peur que le centre bourg devienne Antraigues et qu'Asperjoc perde son Ecole, sa Mairie. Est-ce qu'il y a des leviers sur lesquels la nouvelle équipe qui sortira des urnes en 2020 pourra s'appuyer pour garantir l'Ecole?

R: Nous confirmons que la loi Pélissard nous permet de nous organiser comme nous le souhaitons. Nous créerons un système sans centralisation sur Antraigues. L'Ecole va rester à Asperjoc, tout y fonctionne bien. Ce ne sera pas remis en cause.

Asperjoc conservera également sa Mairie, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui.

Q: Peut-on garantir ça sur la durée? Car en 2020 les élections risquent de tout modifier.

Prise de parole d'Alain Chiraussel, Maire d'Asperjoc: le regroupement pédagogique est l'affaire de l'éducation nationale. Le préfet a garanti que l'Education Nationale ne toucherait pas aux Ecoles.

Première question: Je regrette de ne pas avoir été informée en tant que citoyen. Il y a un manque d'informations depuis le début. J'ai envie d'être informé. Vous n'avez pas demandé notre avis. Le projet tel qu'il est présenté apparaît comme déjà « ficelé ».

Deuxième question: Avant d'aller plus loin sur les explications d'une fusion je tiens à dire: vous parlez de Démocratie Monsieur le Maire, mais la démocratie consiste à informer les citoyens d'un projet à l'étude, pour qu'ils puissent eux-mêmes s'informer sur ce projet et se forger une idée sur le sujet et revenir vers eux quand celui-ci est prêt. Il fallait que tout le monde ait cette information en même temps...

A cet instant une personne dans le public prend la parole pour dire que la Municipalité ne pouvait pas présenter le projet avant de l'avoir travaillé, au risque de ne pas paraître crédible.

Un second intervenant, précise que lors des derniers Conseils Municipaux, le sujet de l'avancement du projet avec la Commune d'Asperjoc, était abordé.

La personne qui avait commencé à poser sa question reprend la parole est termine son propos: Il ne peut pas y avoir de différence entre les citoyens, concernant une information aussi importante qui engage les deux Communes!

Applaudissements d'une partie du public.

R: On ne traite pas sur des sujets simples, mais de quelque chose de complexe et de très pointu. Nous avons souhaité travailler avant de vous présenter le projet. Il est difficile de réunir les gens pour leur annoncer quelque chose qui n'avait pas été étudiée. On ne pouvait donner aucune explication à ce moment là.

Q: On laisse entendre que tout est déjà bloqué. On n'a pas donné au gens la possibilité d'être informés. Est-ce que ce projet est fait pour nous? Je suis très suspicieuse et mal à l'aise.

R: Nous en avons parlé plusieurs fois en Conseil Municipal, à aucun moment nous n'avons travaillé masqué.

Remarque d'un habitant: J'ai été informé de la même manière que vous et je trouve cette idée merveilleuse.

Les valeurs de ce territoire doivent être portées par cette Commune Nouvelle. En France il y a un Maire pour 250 habitants, on ne peut pas se faire entendre dans ces conditions.

Prise de parole de Michel Aymard, 1er adjoint d'Antraigues: l'information a démarré un peu tard, mais si nous avons fait ces réunions avant et sans réponses aux questions nous n'aurions pas été pris au sérieux. Nous voulons vous amener des réponses.

Q: Pourquoi nous annoncer une date future de la fusion?

R: Il s'agit d'un scénario que nous proposons à la population des deux communes. Les dates ne sont pas choisies au hasard. Depuis fin 2017 le projet est en cours d'élaboration et si nous décidons d'aller au bout de la démarche, nous devons respecter des délais imposés. Après le 1er janvier 2019 il sera trop tard pour décider quoi que ce soit car la loi nous en empêche.

Remarque d'un habitant, en réponse à la question posée:

Comment voulez-vous organiser une réunion si vous ne maîtrisez pas le sujet?

2 Les avantages de la commune nouvelle.

Garantie de stabilité des dotations pendant trois ans.

Récupération de la TVA sur l'année en cours.

Priorité par rapport aux autres communes sur l'attribution de la DETR. Les taux de subventions peuvent être élevés.

Les effets de la mutualisation: la commune nouvelle aura plus de poids lors des négociations à venir avec les fournisseurs. La somme des nouveaux contrats permettra de réaliser des rabais substantiels.

Le matériel va être supporté par les deux communes et sera d'une plus grande utilité.

Fiscalité: les taux d'impositions sont déjà très proches. En 2021 il va falloir rapprocher ces taux.

Taxe d'Habitation: 10,32% à Antraigues et 11,50% à Asperjoc. Nouveau taux proposé: 10,73% (sauf suppression de cette taxe dans les mois à venir).

Taxe foncière: Antraigues 20,74% et Asperjoc 18,58%. Nouveau taux proposé: 19,90%, taux déjà très proches.

Le maintien des dotations de l'Etat va nous assurer le maintien de ces taux.

Eau et assainissement: mêmes redevances et mêmes taux. On ne change rien à ce sujet tant que la compétence est communale. Si le transfert de la compétence est fait aux intercommunalités (ce qui est prévu dans la loi NOTRe), la fusion devient d'autant plus importante! Si nous voulons peser sur ces sujets au sein des décisions intercommunales il est important de faire plus de poids à l'avenir.

Questions:

Pourquoi ne pas aligner les taux à la baisse?

R: C'est possible. Il faut savoir que nous avons 12 ans pour régler les taux.

3 Garantie des services publics.

Nous recherchons à organiser le maintien des services publics. L'Etat se désengage trop et de partout. Nous voulons maintenir les deux Ecoles, il n'y a aucune raison qu'elles disparaissent. Si les enseignants souhaitent en discuter c'est possible, mais nous ne voulons pas toucher ce qui fonctionne.

Maintien de l'Agence Postale Communale d'Antraigues. Il s'agit de la 3ème agence en terme d'activité du territoire.

Maintien de la MSAP: (Gilles Doz rappel que c'est l'une de ses grandes fiertés du mandat) les usagers qui la fréquentent viennent d'horizons variés (Vals, Aubenas, St Sernin, Lussas...) car il n'y a plus de guichets ouverts aux administrés ailleurs sur le territoire.

Développement de l'Office du Tourisme.

Maintien des Mairies existantes: la Mairie d'Antraigues et la Mairie d'Asperjoc continueront d'exister dans les mêmes conditions d'ouvertures qu'aujourd'hui.

Pas de question dans le public.

4 L'organisation.

La Commune Nouvelle devra gérer les finances, le personnel, l'urbanisme et les travaux importants. L'eau et l'assainissement, la communication, le tourisme, le social, la culture, le développement et la communication (importante pour Antraigues).

Il y aura des possibilités de déléguer des crédits aux communes déléguées (Antraigues et Asperjoc) afin de réaliser des projets locaux importants.

Sur l'eau et l'assainissement il y aura une seule politique afin de poursuivre ce qui fonctionne déjà. Pour le social, il y aura une antenne du CCAS dans chaque commune déléguée.

Pour les relations à venir avec les organismes extérieurs et l'Etat, nous aurons là aussi plus de poids.

Les deux communes déléguées, qui sont historiques, continueront d'exister. La Commune nouvelle leur délègue, par l'intermédiaire de deux Mairies de proximité, certaines compétences: gestion des Ecoles et des cantines, gestion de l'état civil, la gestion des cimetières, des salles polyvalentes (bibliothèques), les antennes du CCAS, organisation des fêtes, relations avec les associations, etc...

Questions:

La bibliothèque et la Maison de Services Aux Publics? Pourrons nous y avoir accès en habitant Asperjoc?

R: Bien sûr, mais pourquoi ne pas imaginer une bibliothèque pour Asperjoc..? Le projet reste à construire ensemble!

Sur la MSAP, la question qui va se poser c'est de scinder l'Agence Postale et la MSAP. Car on peut très bien imaginer des prestations de la MSAP à Asperjoc.

Q: Comment vont se partager les budgets?

L'entité nouvelle va gérer les finances. Mais la question à se poser devra être qu'est-ce qui est utile au territoire des deux communes? Quel investissement à réaliser pour la population? Nous voulons faire en sorte que les réalisations soient partagées de manières équitables. De plus, y aura des délégations de crédits vers les communes déléguées pour permettre des travaux rapides et importants.

Q: « Pays d'Antraigues et Asperjoc » à un sens politique très fort. Ce sont les termes des prémices des intercommunalités. Y'a t il quelque chose qui se passe entre cette fusion de communes et l'intercommunalité? Quelles ambitions réelles? Y'a t il un sens caché?

R: Il n'y a pas de projet caché. Pas d'ambitions personnelles vis à vis de l'intercommunalité. Ca va changer la donne, il se passe quelque chose. Les rapports vont changer en notre faveur.

L'intercommunalité n'est pas représentée à la réunion de ce soir! Nous les considérons comme des partenaires, au même titre que les autres organismes et collectivités. Nous ne travaillons pas non plus pour le Préfet! Les relations sont très bonnes il y aura une aide de sa part si besoin.

L'Etat doit rester un soutien. Il n'y a pas d'intentions particulières vis à vis de l'intercommunalité.

Q: Sur la mutualisation des moyens, est-ce que ça va avoir une influence sur le personnel?

R: Cette fusion n'a pas pour objet pour supprimer des emplois. Pour le personnel administratif, il y aura des attributions pour la Commune nouvelle et des attributions pour gérer les Communes déléguées au quotidien. Nous souhaitons conserver le plus longtemps possible ce que l'on a déjà, en aillant un peu plus de moyens.

Le personnel technique ne sera pas réduit non plus. Ceux d'Aperjoc continueront de travailler à Asperjoc et ceux d'Antraigues à Antraigues. Sauf cas de besoins ou urgence, dans ce cas ils seront susceptibles de travailler ensemble.

Q: Les deux communes sont elles proches en habitants?

R: Très proches. Asperjoc compte 412 habitants et Antraigues 545 habitants.

Q: Est-ce que le niveau d'emprunt est le même sur les deux communes?

R: Au sujet de la dette bancaire: l'encours bancaire d'Asperjoc est de 570 000 euros. A Antraigues il est de 738 000 euros.

Les annuités de la dette sont respectivement de 69 000 euros pour Asperjoc et 106 000 euros pour Antraigues (c'est notamment dû aux épisodes de catastrophes naturelles qui nous ont touchés en 2013 et 2014).

Les dettes représentent 155% des produits de fonctionnement pour Asperjoc et 131% des produits de fonctionnement pour Antraigues.

Nos produits de fonctionnement hors DGF (dotation générale de fonctionnement) couvrent la dette structurelle à moyen et long terme. Encore faut-il que nous n'ayons pas de nouvelles catastrophes naturelles à gérer dans les années qui viennent.

L'annuité en pourcentage des produits de fonctionnement est de 18,98 pour Asperjoc et 18,94 pour Antraigues.

L'excédent brut d'exploitation des Communes est très proche également.

5 La gouvernance.

De 2019 à mars 2020 il y aura un Conseil Municipal qui regroupera les deux conseils existants (14 au lieu de 15 et 10 au lieu de 11) soit 24 conseillers. Ce nouveau Conseil Municipal élira le Maire de la Commune nouvelle.

Ce Conseil peut décider de créer un Conseil communal de la commune déléguée dans chaque commune. Les Maires des communes historiques seront de droit maires délégués de leur Commune. Mais si un des deux est élu Maire de la Commune Nouvelle, il ne peut pas être Maire délégué de sa commune d'origine (Non cumul des mandats et des indemnités).

Après 2020 il y aura un Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de 19 membres.

Questions:

Comment être sûr qu'il y aura parité entre les deux Communes?

R: Ce qui va compter en 2020 ça va être de trouver des candidats motivés sur un projet et des personnes compétentes.

Qu'il y en ait moins d'Antraigues ou d'Asperjoc n'est pas la question, la question c'est le projet! Le poids de la commune nouvelle doit être avant tout politique. Les intérêts de boutiques doivent disparaître.

Q: Qu'en sera-t-il du chauvinisme de cloché?

R: La proximité est importante. Les identités des deux communes ne sont pas des facteurs négatifs. Avoir un Maire délégué c'est un gage de réussite de l'opération. Nous vous proposons simplement le cas de figure qui permet la meilleure représentation des habitants.

Quoi qu'il en soit, Antraigues et Asperjoc sont plus proches que ce que l'on pense au niveau organisation.

Q: Pourquoi des communes déléguées? Pourquoi 3 maires au final? L'héritage historique et les querelles resteront toujours dans ces conditions.

R: On pourrait très bien bâtir dès aujourd'hui une commune nouvelle sans commune déléguée, mais dans le cas que nous présentons, les maires délégués seront à considérer comme des 1er adjoints. C'est une question d'équilibre.

Rassurez vous, l'enveloppe des indemnités restera exactement la même. Au contraire les indemnités devraient diminuer.

Il faut savoir que tout cela n'est pas gravé dans le marbre, ça peut évoluer à la fusion totale si la logique s'impose. Le retour en arrière vers des communes déléguées lui n'est pas possible. C'est pourquoi nous avons choisi ce scénario.

Remarque d'un habitant:

Il faudra tenir compte de l'étendu du futur territoire. Donc la mise en place des Communes déléguées semble importante.

Q: Peut-on se passer d'un Maire pour cette nouvelle commune?

R: Non car on reprend les compétences et devoirs de gestion des anciennes communes. Il faut qu'il y ait un exécutif pour cette nouvelle Commune.

Q: D'autres communes peuvent-elles se greffer à ce nouveau Pays?

R: Nous avons dialogué dès le départ avec d'autres communes. Laviolle, Aizac, Genestelle. Laviolle n'a pas souhaité nous rejoindre pour le moment, mais nous y serions favorables (il y a une logique de circulation dans la Vallée).

Je verrai bien une « Commune nouvelle des deux vallées », car il faut savoir que les gens de Bise sont déjà dans cette logique. Un certain nombre d'entre-eux souhaite nous rejoindre.

D'autres démarches sont également en train d'émerger sur le territoire. Nous ne sommes pas les seuls à en arriver à ce constat!

Si on ne bouge pas de nous même, on nous l'imposera dans le temps. Nous ne voulons pas qu'on nous marie de force avec Vals les Bains!

Prise de parole de Daniel Dumas, conseiller municipal: Au sujet de la crainte de mise en minorité de l'actuel conseil d'Asperjoc, sachez que depuis 6 mois, nos réunions nous ont permis de voir que nous nous entendons très bien. 20 élus sur 24 sont présents ce soir, ça traduit une organisation qui fonctionne bien et de manière collective.

Prise de parole de Gilles Doz, Maire d'Antraigues: Après qui sera présent et candidat en 2020 à l'élection, à ce jour nous ne le savons pas. Ce qui comptera c'est d'avoir des candidats compétents et qui se fixent comme objectif l'intérêt général de cette nouvelle commune.

Q: Concernant les Maires délégués, si un des futurs Maires délégués est d'opposition que se passera-t-il?

R: C'est la démocratie. Il faut savoir prendre ses responsabilités. L'important c'est que les sujets soient traités. La citoyenneté c'est d'être responsable. On est pas là pour faire de la petite politique.

6 Une Charte.

Il s'agit du document fondateur, dans lequel on rappelle le contexte de notre proposition, les objectifs, les organisations, le maintien des services publics, etc...

Nous ne sommes pas obligés de le faire mais les élus prendront cet engagement moral par un vote en Conseil Municipal. Si le job n'est pas fait vous pourrez nous « flinguer ».

Cela aura une valeur supérieure à un programme électoral. Pas de valeur juridique, mais une valeur symbolique forte et publique!

Pas de question dans le public.

7 Les étapes.

A la suite de ces réunions publiques, nous organiserons des visites de proximité au Village et dans les hameaux, afin de discuter avec les habitants des deux communes. Nous le ferons après l'été et jusqu'en octobre.

En novembre ou décembre 2018, il y aura le vote des Conseils Municipaux.

Questions:

Pourquoi faut-il faire cette démarche avant le 31 décembre 2018?

R: Car en 2019 nous ne pourrons plus avancer, la loi interdit toute modification des circonscriptions électorales durant l'année qui précède les élections locales. Nous serions bloqués, il faudra alors attendre 2020. Mais qu'en sera-t-il d'ici là?

Nous avons la conviction forte que c'est la seule manière de conserver un avenir à nos communes rurales.

Q: Pourquoi ne pas organiser un vote? Un référendum sur la question et faire voter la population.

R: Nous pouvons faire un vote, mais il n'aurait aucune valeur juridique. La loi prévoit que ce sont les Conseils Municipaux qui doivent décider sur ce sujet. Mais l'idée n'est pas à oublier pour autant.

Q: Par quel biais va-t-on communiquer sur les visites de proximité?

R: Par voie de presse, courriers dans les boîtes aux lettres ainsi que le site de la Commune d'Antraigues.

Remarque d'une habitante: Il y a des hameaux qui n'ont pas reçu le bulletin municipal annonçant le projet de fusion et les réunions publiques. Il y a eu des manquements.

R: Nous le regrettons, nous ferons les efforts nécessaires pour que les prochaines réunions soient annoncées à tout le monde.

Q: Le powerpoint peut-il être diffusé sur le site de la Commune?

R: Oui, nous allons le diffuser à l'issue des réunions publiques.

Q: Vous dites ne pas savoir si la réunion des deux communes va se faire, mais vous nous expliquez que vous serez les seuls à décider. Que doit-on en retenir?

R: Je suis comme Saint Thomas, je ne crois que ce que je vois. La loi est faite ainsi mais tant que les Conseils municipaux n'ont pas voté, tout est possible.

Même dans l'hypothèse où nous avons bien travaillé, je ne considérerais que le projet est bouclé que lorsqu'il y aura eu le vote des élus.

Remarque d'un habitant:

Il est de plus en plus difficile de trouver des gens qui prennent des responsabilités. Je salue votre courage.

Prise de parole d'Alain Chiraussel, Maire d'Asperjoc: je tiens à rappeler que si la fusion ne se fait pas, le risque pour les habitants c'est que les impôts augmentent de manière importante dans les années à venir.

La séance est levée aux alentours de 23h.

## Réunion du 20 juin 2018: Projet de Commune Nouvelle

A la salle des fêtes d'Asperjoc.  
Une soixantaine de personnes étaient présentes.  
20 élus présents sur 24.

Prise de parole d'Alain Chiraussel, Maire d'Asperjoc

Il commence par expliquer le déroulement de la soirée et présente le projet via un powerpoint (en ligne sur le site de la Mairie).  
Après chaque thème développé la salle aura la parole pour poser des questions.

1 Pourquoi cette proposition sur les communes nouvelles?

Avec l'expérience nous faisons le constat que les recettes baissent, notamment les dotations de l'état. Nous sommes arrivés au bout du bout... Comment compenser cette tendance? En fusionnant les Communes notamment.

Nous le proposons aujourd'hui car la Commune d'Antraigues a assaini ses finances publiques. La première rencontre inter communes a eu lieu en décembre 2017.

Nous avons certainement des tords sur la communication, mais il faut savoir que nous sommes pris par le temps. L'état fait cette proposition pour nous permettre de fonctionner et nous la saisissons car il a modifié ces aides dans le cas de ces fusions de communes (même les communes sous les 1000 habitants ont la garantie des dotations). Nous avons travaillé sur un projet que nous vous présentons enfin ce jour.

Des communes nouvelles se sont créées depuis quelques années. Alain Chiraussel en cite quelques exemples.

Pourquoi faire?

Pour renforcer notre influence au sein des différentes structures tout en conservant nos identités de communes rurales. Le Bassin d'Aubenas va devenir une communauté d'Agglomération ce qui représente un risque, si nous ne bougeons pas, pour peser sur les décisions. Le retour de dotations diminue d'année en année.

Pour consolider la démocratie locale et la ruralité.

Pour mutualiser tous nos moyens pour plus d'efficacité.

Et enfin, pour garantir des services de proximité.

Antraigues et Asperjoc sont deux communes voisines et amies. Il faudra discuter pour choisir notre nouveau nom!

Nous travaillons déjà ensemble sur l'eau (Asperjoc fourni Antraigues dans certains hameaux).

Les communes sont bien gérées (pas de hausse d'impôts depuis très longtemps).

Il y a une complémentarité des activités. Et nous partageons une conception identique de notre avenir.

Quels en seront les avantages?

Des avantages financiers avec notamment la stabilité des dotations que touchent les Communes. La bonification de 5% des dotations forfaitaires communales.

Récupération de la TVA au cours de l'année de réalisation des travaux. Ce qui est très intéressant du point de vu des remboursements d'emprunts.

Enfin, la commune nouvelle sera prioritaire pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Premières questions:



5% de dotations? Quelle est la différence effective entre les Communes anciennes et la nouvelle Commune? Et pour combien de temps ce sera majoré?

R: Les dotations sont basées sur le titre de la dotation globale de fonctionnement. C'est elle qui détermine le taux en fonction du nombre d'habitants. Ca durera pendant 3 ans, au delà on ne sait pas ce que ça va devenir.

Par contre, si Bise, par exemple, entre également dans notre Commune nouvelle, alors ces bonifications seront reconduites et ce sera ainsi à chaque entrée d'autres Communes.

Q: Les habitants de Bise sont-ils présents, les a-t-on invités?

R: Non car nous ne sommes pas là pour influencer les gens. Nous ne nous mêlerons pas de leur décision.

Prise de parole de Gilles Doz, Maire d'Antraigues: Bise est une section de Commune de Genestelle qui a une autonomie de gestion vis à vis de la Commune de Genestelle. L'eau est une ASA. Bise dispose d'un bureau de vote, état civil, etc...

Pour des raisons historiques et dans une logique de vallée, des habitants de Bise parle de nous rallier depuis quelque temps.

Dès les débuts de ce projet nous en avons parlé et les habitants de Bise on été réceptifs. Ils ont entrepris leur propre démarche pour nous rejoindre, mais si ça se fait ce sera plus tard (après une enquête publique, une commission départementale, une consultation des habitants ou autre...) et c'est au Préfet d'en décider.

Lors de la réunion à Bise samedi dernier, j'étais présent sur invitation du Maire de Genestelle et nous en avons discuté. Genestelle de son côté discute avec d'autres Communes pour faire une Commune nouvelle, car le constat est le même que le notre. Si les lignes ne bougent pas, nous aurons de très très grandes difficultés à maintenir ce qui existe.

Cette opportunité est là. Certains avantages sont temporaires mais la société est comme ça aujourd'hui. Il faut saisir les opportunités qui s'offrent à nous.

Bise n'est pas présent car ils font leur démarche de leur côté, nous convergerons dès que possible.

Q: Il ne faudrait pas que les gens de Bise aient la même surprise que nous..

Alain Chiraussel reprend la parole: Nous ne pouvions pas vous en informer avant car le calendrier ne l'a pas permis.

Q: Et en Conseil Municipal? La population a été surprise par la démarche...

R: Nous en avons parlé entre nous. Il faut dire qu'il n'y a pas grand monde au Conseil Municipal.

Q: Qu'en sera-t-il des rivalités de clochers?

R: Il y en a toujours eu, mais justement la fusion doit permettre d'effacer ces rivalités.

Prise de parole de Gilles Doz: des rivalités existent entre la Besorgues et la Volane. Nous en avons aussi à Antraigues. Il y en a aussi dans les grandes villes.

Cette commune nouvelle c'est le moment de faire un saut collectif et de dépasser ces rivalités ancestrales. De faire du travail en commune entre Antraigues et Asperjoc. Notre devoir c'est de dépasser tout ça car les rivalités ça ne fait pas avancer.

Il n'est pas trop tard pour proposer et donner des avis afin d'améliorer toutes les situations. Nous avons voulu faire un travail sérieux, que nous proposons aujourd'hui. Maintenant nous entrons dans une phase de discussions pour discuter et proposer. Organisez vous, créez un comité, faites des propositions et travaillez à nos côtés. Nous sommes preneurs du travail qui émane des citoyens. Ce sera bienvenue.

Q: A propos des logiques de vallées et de trajets, notre logique c'est d'aller à Vals les Bains, donc pourquoi aller avec Antraigues? Quel intérêt commun avons nous avec Antraigues? Et pourquoi ne pas se rattacher à Vals les Bains?

Prise de parole d'un habitant: Les Perceptions sont fermés à Vals les Bains et à Aubenas. Le problème du rapprochement avec Vals c'est la question de l'eau. Elle sera deux fois plus chère ainsi que les impôts.

Prise de parole d'Alain Chiraussel: Nous considérons qu'il vaut mieux s'associer avec une commune comme la notre, qu'avec Vals.

Prise de parole de Gilles Doz pour rappeler les règles mises en place au début de la réunion: Notamment le respect de la parole et de la démocratie dans les débats.

Pour cela il faut que la population soit écoutée et qu'on réponde aux questions.

Q: Est-ce que la population va être associée à ce projet? Aura-t-elle son mot à dire? Quelle est la place du débat citoyen? Y aura-t-il un vote citoyen?

Prise de parole d'Alain Chiraussel: Le débat débute ce soir. Concernant le vote, l'Etat dans les règles qu'il a fixé, ne compte pas le vote comme une opportunité. La loi prévoit que ce sont les conseils municipaux qui sont souverains pour créer les communes nouvelles. L'Etat à la volonté de supprimer les communes en France, si ce texte de loi a été élaboré c'est dans cette intention... Mais rassurez-vous ce système fonctionne.

A terme le risque c'est que l'Etat décide pour nous. Nous préférons un mariage choisi plutôt qu'un mariage arrangé. A un autre niveau, la même chose a été faite avec les Régions, ce qui n'est pas rien!

Prise de parole de Gilles Doz: Nous avons la chance de pouvoir faire les choses ensemble et comme nous l'entendons. On est tous d'accord pour dire que le système n'est pas parfait mais réfléchissons bien et saisissons cette chance. La légitimité dans ce domaine ce sont les conseils municipaux (l'unanimité est nécessaire au sein des différents conseils).

J'ai noté qu'il y avait beaucoup de ressentiment de la part des gens d'Asperjoc, ils se sentent mis au pied du mur. Ils ont leurs raisons de dire ce qu'ils disent. Il faut que ces gens s'expriment. C'est ce que nous faisons ce soir.

Prise de parole de Michel Aymard, 1er adjoint d'Antraigues: La population peut s'organiser pour faire des propositions, nous sommes réceptifs à toutes vos intentions. Nous avons préparé un travail sérieux, maintenant c'est à vous de proposer, tout est ouvert.

Q: Qu'on soit là ou qu'on ne soit pas là, ce sera pareil ça se fera quand même à l'avenir.

Prise de parole d'Alain Chiraussel: Nous avons préparé ce projet pour mieux gérer l'avenir. Si on ne fait pas le projet aujourd'hui, rien n'indique que ça se fera un jour, tant que l'Etat n'y met pas son nez.

Prise de parole d'un habitant: Il faut enlever le mot démocratie de la démarche car la population n'a pas été informée et n'est pas consultée.

Q: En 2014 lors des élections municipales vous n'avez pas parlé de ce projet à la population, pourquoi?

R: Dès 2015 nous en avons discuté avec Gilles sans donner de suites, avant qu'Antraigues n'ait assaini ses finances.

En 2017 nous avons relancé ce projet car l'Etat a abaissé le seuil des 1000 habitants. De ce fait les Communes nouvelles de moins de 1000 habitants, deviennent éligibles aux différentes aides dans le cadre d'une fusion.

Prise de parole de Gilles Doz: Nous sommes au début d'un cycle de concertations. Nous allons venir vers vous avec des réunions dans les hameaux et chez les habitants. Vous pouvez vous joindre à nous et créer une commission extra municipal dans chaque commune pour faire des propositions.

Prise de parole d'un habitant: Lorsqu'on parle de démocratie, il faut que l'institution ouvre ses portes aux habitants. Lors des dernières réunions vous auriez pu inviter la population à se joindre aux élus. Il aurait pu y avoir un affichage de l'avancée de vos travaux sur les panneaux municipaux.

Prise parole d'Alain Chiraussel: Nous rappelons qu'on a préféré travailler ensemble sur le gros du projet et que la porte est grande ouverte pour une commission extra-municipale!

Prise de parole d'un habitant: Les gens ont un ressentiment d'erreur de communication. Je vous recommande de faire un mea culpa et de reconnaître que la population n'a pas été prévenue, afin de clarifier les choses.

R: Nous le reconnaissons, c'est allé très vite car nous sommes pris par le temps. Toutes les semaines une réunion a été faite. Nous reconnaissons que ça pêche quelque part et que nous aurions pu informer plus tôt la population.

Prise de parole d'un habitant: J'ai travaillé pendant longtemps pour le CCAS d'Asperjoc et maintenant pour le CCAS d'Antraigues. Je trouve qu'il y a de grandes similitudes entre les deux communes et je vois la suite de ce projet d'un très bon oeil.

Après une grande séance de questions, la réunion publique se poursuit.  
Alain Chiraussel repart du power point afin d'expliquer les avantages de la Commune nouvelle.

#### 1 Avantages financiers.

Plus de poids lors de la renégociation des contrats avec les prestataires.

Des achats groupés permettant d'obtenir de meilleures remises.

L'amortissement plus rapide du matériel et une plus grande utilisation.

En cas de coup dur, on peut mutualiser nos moyens et demander aux employés d'intervenir sur les chantiers urgents.

Pas de question dans le public.

#### 2 Une fiscalité locale confortée et stabilisée.

Le potentiel fiscal conforté avec des taux d'impositions stabilisés.

Exemples: sur la fiscalité les taux d'impositions sont déjà très proches. Taxe d'Habitation: 10,32% à Antraigues et 11,50% à Asperjoc. Nouveau taux proposé: 10,73% (sauf suppression de cette taxe dans les mois à venir).

Taxe foncière: Antraigues 20,74% et Asperjoc 18,58%. Nouveau taux proposé: 19,90%, taux déjà très proches.

Le maintien des dotations de l'Etat va nous assurer le maintien de ces taux.

Dès 2021 il faudra s'atteler à rapprocher ces taux. Le lissage des impôts peut se réaliser sur 12 années.

#### 3 Garantie et maintien des services publics.

Les deux Ecoles ne seront pas touchées. Le Préfet l'a assuré, même l'Education nationale n'y touchera pas. Durant la période de 3 ans nous en avons la garantie.

A l'avenir nous n'avons pas l'intention de fusionner les Ecoles.

Première question: Où est-ce inscrit?

C'est un engagement fort de l'Etat. C'est l'Etat qui s'engage car la création de Communes nouvelles est l'une des priorités des gouvernements.

Prise de parole de Gilles DOZ: Quand l'Etat prend un engagement par la parole du Préfet ça a de la valeur.

Si les effectifs se maintiennent nous nous engageons à maintenir les deux Ecoles. Il n'y a pas de risque de disparition ni sur Antraigues ni sur Asperjoc. A vous aussi d'être vigilants et de nous aider à maintenir les classes.

Q: Est-ce qu'en cas de coup dur de l'une des Ecoles, vous vous engagez à faire venir des élèves sur l'Ecole en difficulté?

R: Destin commun est égal à solidarité sur tous les sujets! Si nous avons la possibilité de le faire nous sommes favorables à cette situation, si elle peut se mettre en place. Il est déjà arrivé que des Maires s'aides entre eux pour maintenir des effectifs scolaires. Cette démarche va de soi. Tout cela va être inscrit dans la Charte que nous signerons et à laquelle nous devons nous tenir. Si les engagements ne sont pas respectés, vous serez libres de nous renvoyer.

Prise de parole d'un habitant: Déjà il faudrait que les gens d'Asperjoc commencent par mettre leurs enfants à l'Ecole d'Asperjoc...

Nous nous engageons aussi à maintenir l'Agence Postale Communale et la Maison de Service aux Publics, qui se développe fortement. C'est un véritable service de proximité et c'est la seule de la circonscription.

Lorsque la perception à été fermée, nous avons soutenu le projet de création de MSAP afin de continuer à apporter des réponses sur les besoins liés aux impôts des particuliers. Les compétences ont par la suite été élargies. Aujourd'hui elle fonctionne en doublons avec l'Agence postale communale. Sur cette dernière il n'y a aucun risque de disparition à craindre.

Alain Chiraussel reprend le fil conducteur de la réunion.

Enfin, et dans l'intérêt du territoire, nous entendons également poursuivre le développement de l'Office de tourisme.

4 L'organisation.

Nous souhaitons mutualiser l'ensemble de nos ressources.

Il y aura des compétences déléguées par la Commune nouvelle aux deux Communes historiques:

- Gestion des Ecoles et des cantines scolaires
- Etat civil
- Cimetière
- Gestion des salles polyvalentes
- Antenne des CCAS
- Gestion des équipements de proximité (fêtes, marchés, animations, relations avec les associations...)

Concernant l'eau et l'assainissement: Les redevances et les taux sont les mêmes.

Tant que la compétence est communale on ne change rien au fonctionnement actuel.

Si le transfert de la compétence est fait aux intercommunalités (ce qui est prévu dans la loi NOTRe), la fusion devient d'autant plus importante! Car pour nous faire entendre sur ces sujets il faut faire du poids au sein de l'intercommunalité.

Sur l'assainissement, on pourrait très bien imaginer que le Raccourci soit raccordé à la station d'épuration d'Antraigues.

Première question: Au sujet du regroupement, les temps d'orientations budgétaires sont des moments forts. Il faut faire des choix politiques. En avez-vous déjà parlé entre vous? Car il faut faire vivre l'Ecole au quotidien. Même question pour le CCAS.

Nous n'avons pas travaillé sur cette question pour le moment. Mais sachez que tout n'est pas figé. Sur les montants exacts c'est trop tôt pour en parler.

Prise de parole de Gilles Doz: Ca fait partie des sujets dont on peut discuter avant la fin de l'année. Si on fait la fusion c'est parce qu'on a en tête de pouvoir sauver les Ecoles et les services publics sur le territoire avec les nouveaux moyens qui seront les nôtres. La qualité de vie des habitants nous préoccupe.

Exemple: Si on a fait la Maison de Services Aux Publics, c'est notamment à cause de la fracture numérique! Beaucoup trop de gens se retrouvent isolés sur ce sujet.

Prise de parole d'un habitant: A propos des CCAS je suis ravi de voir ce point noté sur votre power point car c'est un choix politique. Il y a un gros besoin sur le plan local, donc c'est important d'aider à maintenir les CCAS!

R: Nous partageons tout à fait cette vision. On sait qu'il y a des gens en difficultés sur le territoire.

Q: Comment vont être gérés les gros travaux et les projets? Une Commune ne sera-t-elle pas favorisée par rapport à l'autre?

R: Aujourd'hui nous créons une commune nouvelle, on cesse le raisonnement de « prés carrés ». La seule ligne de conduite sera l'intérêt général de la Commune Nouvelle. C'est notre logique de base.

Les projets en cours seront pris en charge par la Commune Nouvelle. Pour les nouveaux projets cela dépendra des besoins et de leur intérêt.

Il pourrait y avoir un déséquilibre à certains moments, car il peut y avoir des catastrophes majeures qui nous obligent à intervenir sur un secteur plutôt qu'un autre (citation du cas de la route intercommunale). Dans la programmation nous surveillerons l'équité entre les projets instaurés sur les Communes historiques, en fonction des besoins.

Alains Chiraussel reprend le fil de la réunion.

5 La gouvernance.

Un Conseil Municipal regroupera les deux Conseils Municipaux existants pendant un an et demi, jusqu'en 2020.

On peut décider de créer un Conseil Municipal délégué dans chaque commune historique.

Après 2020 il y aura un Conseil Municipal de 19 membres au lieu de 15, tel que cela est prévu dans la loi pour les Communes Nouvelles.

Les Conseils communaux peuvent continuer d'exister.

Première question: L'élection se fera sur liste ou bien avec panachage?

R: Elles se feront sur panachage car nous n'aurons pas passé le seuil des 1000 habitants.

Q: Si il y a des personnes des deux listes qui sortent comment vous organiserez vous?

R: Ce sera une affaire d'entente démocratique basique. Pourquoi ne pas travailler avec une opposition?

Les deux municipalités présentes devant vous sont toujours unies, c'est un signe de bonne entente et de travail sérieux.

Q: Serez vous candidats pour les élections prochaines?

Prise de parole de Gilles Doz: A ce jour je n'en sais rien. Je serai peut être mort dans deux ans... On aura fait 6 ans pour remettre la Commune sur pied, j'ai aussi envie de me reposer. Deux ans c'est encore long.

Prise de parole d'Alain Chiraussel: Idem pour moi. Pour accompagner les nouvelles générations pourquoi pas. On verra.

Q: Au sein des Conseils actuels, tout les élus sont-ils d'accord pour faire la fusion des communes?

R: Les deux conseils n'ont pas encore votés mais l'assentiment est partagé par les deux Conseils Municipaux.

6 Une Charte.

Nous vous proposons de marquer l'ensemble de nos engagements sur une Charte. Elle fera l'objet d'un vote spécifique en Conseil Municipal et sera un acte fort de par sa valeur morale et les engagements qu'elle stipule.

7 Les étapes de notre projet.

19 et 20 Juin: réunions publiques.

Juillet, aout, septembre: rencontres et échanges avec les habitants sur le terrain.

Septembre, octobre: consultations des habitants.

Septembre, octobre, novembre: préparation de l'organisation des services.

Novembre ou décembre: vote des Conseils municipaux et arrêté de création du Préfet.

Première question: Le seuil de 1000 personnes étant important, quelle est l'évolution de la population à Antraigues?

546 habitants à ce jour, nous sommes stables.

428 habitants à Asperjoc.

Il existe un vrai problème avec les résidences secondaires pour lesquelles les habitants ne sont pas comptabilisés. A Antraigues c'est bloquant car on a une forte demande d'installation sur la Commune. Malheureusement il nous manque de l'habitat disponible.

Q: Vous nous avez présentés les avantages, mais quels vont être les inconvénients de cette fusion?

R: Supporter les futurs Maires...

Prise da parole de Gilles Doz: D'abord c'est un gros boulot. Il faudra faire vivre tout ça, la gestion va être plus tendue.

Le territoire est vaste, c'est une richesse mais aussi un inconvénient. Il faudra gérer 38km de routes à entretenir.

Veiller à maintenir la gestion de proximité et pour faire tout ça, nous compterons aussi sur vous. Il faudra que des mécanismes se mettent en place pour nous faciliter la gestion quotidienne.

A Antraigues nous connaissons le problème des hameaux car l'essentiel de la population vie dans les hameaux.

Enfin, la charge de travail va se répartir sur un nombre d'élus inférieur par rapport au cumul des Conseils municipaux actuels.

Q: Si de nouveaux Conseils municipaux sont élus et ne souhaitent pas continuer dans cette formule, est-ce qu'il y aura une façon de revenir en arrière?

R: C'est possible, il faudra opérer une scission de la commune, un peu comme souhaite le faire Bise actuellement. En dernier lieu c'est le Préfet qui tranche. Article L 2112-2, 2112-3 et 2112-4.

Q: Par rapport au diagnostic réalisé, je n'ai pas vu apparaître de diagnostic des communes. Pas de cartes communales par exemple. Est-ce que vous en possédez une?

Nous possédons tout ça, notamment sur un powerpoint. Nous allons le divulguer sur le site de la Commune en même temps que les compte-rendus des réunions.

Prise de parole d'Alain Chiraussel: Précision pour la proposition du nom de la Commune Nouvelle, nous avons tenu à faire apparaître Antraigues et Asperjoc.  
Nous ne pouvons pas dépasser 37 caractères, espaces compris, avec le code postal.

Prise de parole de Gilles Doz: Pour le nom, on vous propose de le choisir. Faites nous des propositions. On va organiser une consultation? Des urnes seront installés à la Mairie d'Asperjoc et à la Maison des Services Aux Publics d'Antraigues. On communiquera autour de ce vote prochainement.

Pour le code postal. Le changement d'adressage sur les papiers officiels sera fait gratuitement. Nous rencontrerons les responsables de la Poste dans les semaines qui viennent afin de peaufiner la procédure. Nous vous en informerons.  
Le problème du code postal se fera en même temps que l'adressage.

Dernière question: Sur les budgets, est-ce qu'il y aura trois budgets. Un budget général pour la Commune nouvelle et deux budgets délégués?

R: Non, il y aura un budget centralisé, à partir duquel on délègue des crédits aux communes déléguées. Ces sujets sont à définir dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

La séance est levée au alentours de 22h30.